

(N° 57.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1884-1885.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour l'exercice 1885.

*(Voir les nos 3, VII, 109, 130 et 149, session de 1884-1885, de la Chambre
des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de seize millions cent quarante-trois mille huit cent quarante-huit francs (16,143,848 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 28 mai 1885.

Le Président de la Chambre des Représentants,
(Signé) P. TACK.

Les Secrétaires,
(Signé) L. DE SADELEER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE 1 ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
Personnel.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	760,394 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	598,394 »		
Matériel.				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meu- bles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	91,000 »		
Frais de déplacement.				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	25,000 »	25,000 »	
Honoraires des avocats.				
5	Honoraires des avocats du Département	25,000 »		
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement.	10,000 »	17,000 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaire ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,000 »		
CHAPITRE III.				
AGRICULTURE.				
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	230,000 »	162,000 »	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses.	162,000 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	101,500 »	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture.	11,600 »	
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsidés pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsidés. Mesures à prendre dans le but de repeupler les cours d'eau; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publications du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	190,100 »	
13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité	116,400 »	
14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	102,200 »	1,270,525 »
15	Personnel du service des défrichements en Campine	20,800 »	
16	Mesures relatives aux défrichements et au boisement; dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers (Charge extraordinaire et temporaire)	25,000 »	
17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité.	102,525 »	
18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire) . . .	57,800 »	
19	Jardin botanique de l'Etat. Traitement du personnel	31,200 »	
20	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture . . .	55,200 »	
21	A. Traitements, indemnités et frais de route des ingénieurs agricoles de l'Etat; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture 16,000 » B. Frais des champs d'expériences 35,000 » C. Enseignement agricole secondaire. Subsidés. 13,000 »	64,000 »	
	CHAPITRE IV. INDUSTRIE.		
22	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'industrie.	9,500 »	
23	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves .	55,000 »	
24	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses . . .	318,900 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
25	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	21,450 »	468,450 »
26	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	21,000 »	
27	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions. Traitement du rédacteur du Recueil.	8,000 »	
28	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	6,000 »	
29	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle <i>Musée de l'industrie.</i>	3,000 »	
30	Personnel, traitement de disponibilité	27,500 »	127,750 »
31	Laboratoire du Musée; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage et éclairage, menues dépenses	18,300 »	
CHAPITRE V.			
POIDS ET MESURES.			
32	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection.	79,750 »	
33	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	
34	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	
CHAPITRE VI.			
LETTRES ET SCIENCES.			
35	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États Généraux; publication d'une bibliographie nationale; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. (Y compris 31,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	162,700 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; section stratigraphique.	200,000 »	
37	Palais des Académies. — Traitement du gardien et salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 »	924,550 »
38	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	51,000 »	
39	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.	34,400 »	
40	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	91,900 »	
41	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	75,700 »	
42	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	73,700 »	
43	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée. (Y compris 57,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	77,650 »	
44	Archives du royaume à Bruxelles; personnel.	60,000 »	
45	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 »	
46	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 »	
47	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	17,200 »	
48	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État. (Charge extraordinaire et temporaire.)	3,500 »	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
49	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établis-		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	sements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'Ecole helge, subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture d'architecture et de gravure, ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrage; pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts, dépenses diverses; annuité de la part de l'Etat dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	351,750 »	
50	Expositions générales des beaux-arts	40,000 »	
51	Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles. Traitement du gardien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
52	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	132,589 »	
53	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	292,000 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance.	55,300 »	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	93,060 »	
56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5.000 francs en charge extraordinaire.)	59,400 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	4,691,993 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
60	Commission royale des monuments. Personnel.	17,950 »	
61	Commission royale des monuments. Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 »	
62	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	3,000 »	
63	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
64	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	168,060 »	
65	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	76,358 »	
66	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	53,726 »	
67	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.)	173,000 »	
	(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 55 du Budget.)		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
Section 1^{re}. — Ponts et Chaussées.			
68	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	3,670,000	»
69	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	»
Section 2. — Bâtiments civils.			
70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (charge extraordinaire)	600,000	»
71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissements de paratonnerres (charge extraordinaire)	254,000	»
Section 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	2,040,650	»
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
Bassin de la Meuse.			
73	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . .	75,000	»
74	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000	»
75	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé .	35,000	»
76	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	6,000	»
77	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	29,000	»
78	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	2,500	»
79	— — vers Hasselt	6,000	»
80	Sambre canalisée	20,000	»
81	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.	5,000	»
Bassin de l'Escaut.			
82	Escaut	17,000	»
83	Canal de Mons à Condé	9,000	»
84	— de Pommerœul à Antoing.	2,500	»

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
85	Lys.	29,400 »	10,366,080 »
86	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord . . .	2,000 »	
87	— de Roulers à la Lys	3,000 »	
88	— de Gand à Ostende, et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	11,000 »	
89	Canal de Plasschendaele à Nieupoort.	6,000 »	
90	— de Gand à Terneuzen	10,000 »	
91	Dyle et Demer	5,000 »	
92	Petite Nèthe	6,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>		
93	Yser.	29,000 »	
	<i>Plantations.</i>		
94	Plantations nouvelles	25,000 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
95	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amé- lioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépen- dances	35,000 »	
	<i>Section 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
96	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'admi- nistration des ports, côtes, phares et fanaux	914,500 »	
	<i>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.</i>		
97	Port de Nieupoort.	50,000 »	
98	Port de Blankenberghe.	7,500 »	
99	Côtes	50,000 »	
100	Phares et fanaux	1,500 »	
	<i>Section 5. — Frais d'études et d'adjudications.</i>		
101	Etudes de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudica- tions.	75,000 »	
	<i>Section 6. — Personnel des ponts et chaussées.</i>		
102	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	1,032,000 »	
103	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveil- lants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canaux et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,124,780 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
104	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement ; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000	,
	Section 7. — <i>Service des bâtiments civils.</i>		
105	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments. .	89,050	"
106	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications	8,000	"
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	Section 1 ^{re} . — <i>Personnel du conseil.</i>		
107	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	32,000	,
108	Matériel	640	,
	Section 2. — <i>Personnel du corps des mines.</i>		
109	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	323,350	,
110	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	"
111	Confection de la carte générale des mines (charge extraordinaire). .	20,000	"
	Section 3. — <i>Caisses de prévoyance.</i>		437,990
112	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000	,
	Section 4. — <i>Impressions, etc.</i>		
113	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000	,
	CHAPITRE X.		
	Section 1 ^{re} . — <i>Commission des procédés nouveaux.</i>		
114	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500	,
	Section 2. — <i>Commission des Annales des travaux publics.</i>		
115	Frais de route et de séjour.	300	,
116	Publication du <i>Recueil</i> , rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900	"
			10,200

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Section 3. — <i>Commission consultative des machines à vapeur.</i>		
117	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 »	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
118	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'art. 2. Personnel).	30,216 »	30,216 »
	CHAPITRE XII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
119	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse	12,900 »	12,900 »
	CHAPITRE XIII.		
120	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart .	6,000 »	6,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS, fr.		16,143,848 »